



**Le Pays Rochois**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Appel à Projets

### Semaine Européenne du Développement Durable 2022

#### **1. Les objectifs de la Semaine Européenne du développement Durable**

La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) se déroule chaque année du 30 mai au 5 juin. La Communauté de Communes du Pays Rochois s'associe à cet évènement afin de :

- **Valoriser les acteurs locaux dans leurs pratiques ;**
- **Promouvoir les comportements écoresponsables** qu'ils soient individuels ou collectifs ;
- **Faire connaître les solutions concrètes existantes** sur son territoire,
- **Créer une dynamique collective de territoire** sur les questions de développement durable.

La CCPR étudie l'ensemble des propositions faites et se réserve également le droit de refuser une action si celle-ci est jugée en décalage avec la thématique du développement durable.

#### **2. Récompenses : Les prix du Développement Durable**

La CCPR prévoit une enveloppe de 500€ afin de récompenser financièrement les 3 actions qu'elle jugera les plus représentatives et les plus qualitatives :

- 1<sup>er</sup> prix : 250€
- 2<sup>ème</sup> prix : 150€
- 3<sup>ème</sup> prix : 100€

La CCPR se réserve le droit d'attribuer un prix spécial du Développement durable qui sera remis sous forme de lot(s) « zéro déchets » ou de découverte pédagogique liée au zéro déchet. Le montant maximum pour ce prix sera de 800€.

Le jury est composé des membres du groupe projet « Prévention des Déchets » : celui-ci se réunira après la manifestation (courant juin) afin de désigner les 3 lauréats de l'évènement.

Pour faire son choix, le jury évaluera les critères suivants pour chaque animation :

- **Liens de l'animation avec les 3 piliers du Développement Durable** (*social, environnemental, économique et impact*),
- Lien de l'animation avec le territoire,
- Nombre de participant à l'animation,

- Originalité de l'animation.

### **3. Qui peut participer à l'appel à projets ?**

L'appel à projets est ouvert aux entreprises, collectivités et services publics, établissements scolaires et associations, implantés sur l'une des 9 communes du territoire de la CCPR (*Amancy, Arenthon, Cornier, Etaux, La Roche-Sur-Foron, Saint-Sixt, Saint-Pierre-en-Faucigny, Saint-Laurent, La Chapelle-Rambaud*).

Les personnes morales limitrophes au territoire peuvent également proposer leur animation si celle-ci est réalisée sur le territoire du Pays Rochois.

Pour des raisons juridiques, l'appel à projets ne peut être ouvert aux particuliers/personnes physiques. Pour pouvoir proposer une animation, un particulier devra se rapprocher d'une association, entreprise, école, médiathèque ...

Pour des raisons juridiques et déontologiques, les entreprises et collectivités qui seraient lauréates de l'un des prix du Développement Durable, désigneront une association du territoire investie dans le domaine du développement durable et/ou de la santé. La CCPR remettra le prix reçu à cette association. La CCPR se réservant le droit de valider l'association désignée par le lauréat.

Les établissements scolaires qui recevraient un prix financier, le recevront sous forme de subvention à pour leur coopérative scolaire ou à une association d'élèves de leur établissement œuvrant sur la thématique du Développement durable et/ou de la santé.

### **4. Thématiques et types d'animation**

Les thématiques d'animation peuvent être variées :

- **L'économie verte et la consommation responsable** : *alimentation/santé, sobriété et efficacité énergétique, énergies renouvelables, tourisme durable ...*
- **La préservation du patrimoine, des milieux, des ressources naturelles** (*biodiversité, eau, air, sols ...*),
- **La réduction des déchets,**
- **La prévention des risques et des nuisances, les bonnes pratiques au jardin...**,
- **La promotion de l'habitat durable, des transports collectifs et alternatifs** (*train, vélo, marche, covoiturage ...*),
- **Les comportements écoresponsables et les éco gestes ...**
- **Les solidarités et le « mieux vivre ensemble »** : *l'économie sociale et solidaire, le partage des savoirs, les liens-intergénérationnels, la communication au service de la citoyenneté ...*

Les projets proposés doivent être GRATUITS et également cibler une action d'information, de sensibilisation ou de mobilisation de la population autour des enjeux liés à la biodiversité ou sur un des thèmes précités.

Les actions, de sensibilisation peuvent s'adresser au grand public ou viser plus particulièrement un public spécifique comme les jeunes ou les scolaires. Elles peuvent prendre la forme de :

- Conférence,
- Exposition,
- Projection de film,

- Sortie découverte,
- Visite,
- Marché,
- Création d'une association, d'un groupe d'échange (ex : Zéro déchets),
- Portes ouvertes,
- Créations manuelles,
- Etc...

## **5. Organisation de la Semaine Européenne du développement Durable**

Vous souhaitez proposer votre animation pour participer à l'appel à projets, vous devez :

- Vous assurez que votre animation correspond aux critères mentionnés ci-dessus
- Vous assurez d'obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires pour la réalisation de votre animation (arrêté municipal, autorisation d'intervention sur la voie publique, confirmation de réservation de salle, ...)
- Fournir à la CCPR un justificatif d'assurance justifiant votre couverture pour la réalisation de l'animation
- Fournir à la CCPR l'ensemble des détails de votre projet (contenu, explications, logos, photos...).
- Vous assurez que vous pourrez mettre en place et faire appliquer les consignes sanitaires, en cours au moment de votre animation, afférentes à la COVID19

De son côté, la CCPR vous accompagnera dans la promotion de votre animation. Un kit de communication complet et clé en main vous sera transmis avec :

- L'affiche générale créée pour l'événement,
- Les déclinaisons du visuel principal aux formats numériques (réseaux sociaux, site Internet, newsletter...)
- Les déclinaisons pour chaque animation.

La CCPR assurera aussi le déploiement du plan de communication global pour l'ensemble du programme à savoir :

- Impression et diffusion des supports papier (affiche et programme),
- Relai auprès de la presse locale,
- Diffusion des supports sur les outils de communication de la collectivité...

## **6. Calendrier de l'appel à projets**

- **Du 14 février au 21 mars 2022** : retrait et dépôt de dossiers
- **Du 22 mars au 11 avril 2021** : sélection des actions et réponses aux partenaires
- **Du 11 avril au 9 mai 2021** : conception et réalisation des supports de communication de l'événement
- **Du 28 mai au 5 juin 2021** : Semaine du développement durable

## **7. Comment participer ?**

Pour participer à l'appel à projet, il vous suffit de déposer votre animation directement en ligne sur [www.ccpaysrochois.fr/sdd-22](http://www.ccpaysrochois.fr/sdd-22)

## **8. Annulation Coronavirus**

En lien avec l'évolution sur le plan national de l'épidémie de coronavirus et des décisions prises par les services de l'Etat, il est de notre responsabilité d'éviter que les participants à ces évènements se trouvent confrontés à des situations à risque. C'est la raison pour laquelle nous nous réservons le droit d'annuler la Semaine du Développement Durable et les évènements qui y sont liés.